TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION p. 3

2 RAPPEL DES BUTS ET OBJECTIFS DU CONCOURS p. 5

3 LE JURY pp. 6 - 7

4 LE CONCOURS
PROCÉDURE p. 8 - 10
CLASSEMENT DES PROJETS p.11
LEVÉE DE L'ANONYMAT p.13

5 PROJETS ÉLIMINÉS AU PREMIER TOUR pp. 16 - 30

6 PROJETS ÉLIMINÉS AU DEUXIÈME TOUR pp. 32 - 36

7 PROJETS ÉLIMINÉS AU TROISIÈME TOUR pp. 38 - 47

8 PROJETS LAURÉATS
PREMIER PRIX pp. 48 - 51
DEUXIÈME PRIX pp. 52 - 55
TROISIÈME PRIX pp. 56 - 58
QUATRIÈME PRIX pp. 60 - 63
CINQUIÈME PRIX pp. 64 - 67
SIXIÈME PRIX pp. 68 - 71

1 INTRODUCTION

Silvia Zamora, présidente du jury, conseillère municipale de la culture, du logement et du patrimoine

M. Olivier Français, co-président du jury, conseiller national, conseiller municipal, directeur des travaux, Lausanne

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS DES PLAINES-DU-LOUP

Consciente que la réalisation du quartier des Plaines-du-Loup, clé de voûte du projet Métamorphose, conditionnera l'évolution de Lausanne pour les vingt prochaines années, la Ville a cherché à appréhender au mieux la notion de quartier durable.
En visitant des réalisations européennes, elle a mesuré la diversité des réalités qui se cachent derrière ce terme singulier, en apparence clair et fédérateur de nombreuses politiques locales. Cela lui a permis d'identifier les atouts à adopter et les écueils à éviter, en d'autres termes, d'amener à maturité les ambitions qu'elle nourrit pour ce futur quartier.

Parmi les principales ambitions, nous pourrions citer : la réalisation d'un quartier concrétisant, pour la première fois à Lausanne, le concept de société à 2000 watts. Ou encore la mise en application d'une mixité fonctionnelle et sociale, synonyme de dynamisme, d'attractivité et de qualité de vie. Enfin, connecté et intégré au reste de la Ville, ce quartier devrait aussi déjouer le risque de l'introversion, voire d'une stigmatisation « écolo-bobo ».

L'organisation d'un concours international s'est très vite imposée comme la meilleure manière de valoriser ces réflexions. Son objectif était de sélectionner un projet de masterplan offrant suffisamment de souplesse pour permettre à la fois d'y intégrer les évolutions techniques et sociales qui interviendront immanquablement dans la durée de sa construction (15 à 20 ans) et de développer un processus de fabrication rendant la participation citoyenne incontournable, ceci de manière à poser les conditions cadres favorables à l'appropriation anticipée de ce quartier par les Lausannois.

Tout au long des délibérations, le jury a considéré les ambitions lausannoises, et comment elles pouvaient se traduire à l'échelle urbaine. Dans cette recherche de la réponse la plus adéquate, il a été question : de l'intelligence de la distribution des équipements majeurs sur le périmètre des Plaines-du-Loup (espaces publics et espaces verts, densité et arrêts de transports publics, etc.) ; d'impact de la morphologie urbaine sur la performance énergétique ou la faisabilité économique des projets ; mais aussi et surtout de la faculté des propositions à créer des connexions fortes et naturelles avec les quartiers existants tout en restant suffisamment souples pour répondre à l'implication citoyenne appelée par la démarche participative, retenue parmi les autres critères intrinsèques (écologiques, sociaux et économiques) distinguant ce quartier. Le jury a ainsi constaté avec satisfaction que plusieurs projets ont pris en considération les aspirations émanant de la démarche participative, notamment la conservation de la mémoire du lieu, et qu'ils offrent des possibilités de développement avec une véritable ouverture vis-à-vis des habitants.

Le jury est convaincu que le projet lauréat possède un grand nombre des ingrédients qui permettront aux Lausannois de s'investir pour donner vie au futur quartier durable des Plaines-du-Loup.

2 RAPPEL DES BUTS ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le présent concours s'inscrit dans le cadre du programme Métamorphose adopté sous la forme d'un préavis d'intention par le Conseil communal le 6 novembre 2007. Métamorphose propose, sur la base d'une politique de développement durable, les principales options urbanistiques lausannoises pour les années à venir.

Pour la Ville de Lausanne, l'organisation d'un concours pour un quartier de cette importance, tant à l'échelle locale que régionale, a pour but de promouvoir la mise en concurrence d'idées afin d'aboutir à de multiples et différentes solutions aux problèmes posés. Cela permettra d'effectuer un véritable choix visant la bonne intégration du nouveau quartier dans l'environnement construit et l'achèvement d'une réalisation de qualité exemplaire répondant aux exigences du développement durable.

Le premier objectif de l'organisatrice est d'obtenir la démonstration de la capacité du site des Plaines-du-Loup d'accueillir un morceau de ville qui soit dense, porteur d'une véritable réflexion sur la gestion du sol.

Le deuxième objectif de la planification est la recherche d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale, qui fait partie de la panoplie des mesures aptes à faciliter à terme une réduction de la demande en déplacements. Les ratios proposés entre surfaces réservées aux équipements, activités et logements, tout comme une diversification de la population de ceux-ci, devraient contribuer à éviter une forme de « ghettoïsation » du secteur.

Le troisième objectif est la constitution d'une véritable continuité urbaine. Le vaste territoire monofonctionnel actuel, occupé seulement quelques heures chaque semaine en raison même de sa vocation, sépare les quartiers des Bossons et du Bois-Gentil, tout en les isolant de la ville dont d'aucuns pensent qu'elle « commence au carrefour de la Pontaise ». La construction du nouveau quartier doit être de nature à tisser des liens entre les secteurs construits existants et leur offrir des espaces de vie communs.

Le quatrième objectif est de réaliser un quartier exemplaire du point de vue énergétique et environnemental. Lausanne est une ville très présente dans tous les secteurs du développement durable et de nombreux prix viennent régulièrement en témoigner. L'organisatrice souhaite que le quartier des Plaines-du-Loup puisse également devenir une référence dans la thématique des écoquartiers.

S'agissant des aspects énergétiques, la Ville s'est donné pour ambition la réalisation d'un quartier à 2000 watts. Si le concept énergétique réalisé par l'organisatrice a permis de mettre en évidence la faisabilité technique de satisfaire ce niveau de performance, il a également démontré que l'organisation et la morphologie du quartier conditionnent de manière déterminante les besoins en énergie grise, les besoins de chauffage, voire les consommations d'énergie liées à la mobilité. Ainsi, la Ville souhaite que la réflexion sur ces thématiques (énergie grise, réduction des besoins de chauffage, perméabilité des sols, gestion des eaux, maillage écologique, etc.) s'engage dès les premières esquisses du masterplan.

Enfin, l'organisatrice souhaite avoir des propositions pour l'organisation des réseaux et des espaces publics. Les axes structurant actuels (Bossons, Vélodrome et Plaines-du-Loup) doivent être réhabilités. La proposition de nouvelles mailles de distribution, de places ou de parcs, la hiérarchie des axes et la prise en compte de la diversité modale doivent apporter des réponses à la question de la structure générale du quartier et à sa capacité à créer du lien. La façon de desservir le plateau avec le futur tram ou métro, ainsi que la typologie proposée pour répondre à la demande en matière de stationnement sont évidemment très attendus.

L'image directrice générale qui en est attendue, sous forme de masterplan, devra permettre d'envisager l'opérationnalité des démarches à conduire et servira notamment de base à l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) et de guide pour l'élaboration des plans partiels d'affectation (PPA) à venir.

3 LE JURY

PRÉSIDENTE

Mme Silvia Zamora, conseillère municipale, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, Lausanne

CO-PRÉSIDENT

M. Olivier Français, conseiller national, conseiller municipal, directeur des travaux, Lausanne

MEMBRES

M. Patrice Bulliard, architecte dipl. UdeM, urbaniste dipl. master Oxford, chef du service d'urbanisme, Lausanne

M. Prof. Antonio Da Cunha, géographe urbaniste, IGUL - UNIL, Lausanne

M. Yves Lachavanne, architecte-paysagiste FSAP, service des Parcs et Promenades, Lausanne
(en suppléance de Mme Christine Dalnoky, architecte paysagiste DPLG, Gordes et Paris « prix FAD 2009 »

M. Bertram Ernst, architecte ETH urbaniste, Zurich

Mme Elinora Krebs, architecte EPFL, cheffe du service du logement et des gérances, Lausanne

Mme Marie-Paule Mayor, architecte EAUG EPFL urbaniste, Genève

M. Prof. Philippe Panerai, architecte urbaniste DPLG, Paris « Grand prix de l'urbanisme 1999 »

M. Emmanuel Rey, architecte EPFL urbaniste, Neuchâtel

M. Dario Taschetta, architecte EPFL, vice président de la Codha, Genève

M. Valéry Beaud, ing. en environnement EPFL, président de l'Association Ecoquartier, Lausanne

M. Philippe Diesbach, président de la coopérative Cité Derrière, Lausanne

M. Philippe Gasser, ingénieur transports EPFL urbaniste, Genève

M. Philippe Gmur, ingénieur agronome EPFZ, chef du service du développement territorial, VD

M. Ulrick Liman, ingénieur en thermique & énergétique, responsable Développement Durable, service du logement et des gérances, Lausanne
(en suppléance de M. J. de Heer, ing. civil EPFL, Dr es sciences techniques Institut du Génie de l'Environnement, Lausanne)

M. Maurice Klunge, président du groupe MK - agences immobilières Domicim, Lausanne

En sus des deux remplacements cités plus haut, Mme Stanton Lyon a remplacé comme membre M.Gmur pour la dernière après-midi de délibération du jury et M. Blanc a brièvement remplacé M. Français.

MEMBRES SUPPLÉANTS

Mme Nicole Christe, architecte EPFL, cheffe du service d'architecture, Lausanne

Mme Olivia De Olivera, architecte Ph.D ETSA-B, Lausanne

M. Jean-Luc Kolb, architecte urbaniste EAUG, Lausanne

M. Yves Lachavanne, architecte-paysagiste FSAP, service des parcs et promenades, Lausanne

Mme Rebecca Stanton Lyon, architecte EPFL, cheffe de service adjointe, service du développement territorial, VD

M. François Blanc, municipal de l'aménagement du territoire et la police des constructions, commune de Cheseaux-sur-Lausanne, président du GROPIL du SDNL

M. Ulrick Liman, ingénieur en thermique & énergétique, responsable développement durable, service du logement et des gérances, Lausanne

M. Benedikt Loderer, journaliste, Hochparterre, Zürich

M. Pierre-Alain Matthey, ingénieur civil EPFL, chef du service routes et mobilité, Lausanne

SPÉCIALISTES CONSEIL

Pour son appréciation, le jury a bénéficié des expertises menées et présentées par les spécialistes annoncés suivants (* spécialistes annoncés dans le programme) dans leurs domaines de compétence correspondants

MOBILITÉ
M^me^ Leila Slama Lambelet*, ingénieure transports EPFL, service des routes VD
M. Alain Gonin, service routes et mobilité, Lausanne

DÉMARCHE PARTICIPATIVE
M. Jean-Bernard Racine*, professeur honoraire IGUL/UNIL, Lausanne
M^me^ Anouk Paltani Baumann, architecte-urbaniste, service d'urbanisme, Lausanne

SPORTS
M. Robert Mohr, service des sports, Lausanne

CITYSIM (Energie et société 2000 W)
M. Prof. Darren Robinson*, physicien du bâtiment, EPFL ENAC LESO-PB, Lausanne

ECONOMIE
M. Alessandro Dozio, développement ville et communication, Lausanne

URBANISATION DURABLE
M. Roland J. Stultz*, architecte ETH/SIA/FUS, directeur Novatlantis - Sustainability at the ETH Domain, Villigen

NATURE ET PAYSAGE
M. Julien Remy, service parcs et promenades, Lausanne

ORGANISATION

L'organisation technique du concours a été menée par le bureau Fischer + Montavon architectes-urbanistes SA sous la supervision de M. Xavier Fischer, architecte-urbaniste.

4 LE CONCOURS

TYPE DE CONCOURS

La présente procédure est un concours de projets d'urbanisme à un degré, en procédure ouverte, selon l'article 3 du règlement SIA 142, édition 2009. Le concours s'adresse aux architectes, urbanistes ou architectes-paysagistes, en possession d'un diplôme universitaire ou équivalent.

INSCRIPTIONS ET PROJETS RENDUS

L'organisateur a enregistré 66 inscriptions.
54 projets ont été rendus, à savoir :

1 *LA VIE EN VERT*
2 *ECO-INSULAE*
3 *ECOQUARTIERS*[4]
4 *STAT-WILD*
5 *PAPILLON 2010*
6 *TABITOU*
7 *LOULOUP*
8 *SALUT_LAUS*
9 *ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ*
10 *COURONNE DU LOUP*
11 *NAZCA*
12 *ZIP*
13 *BARTOLOMÉ*
14 *LE STRIP DES PLAINES DU LOUP*
15 *PROMENADE OLYMPIQUE*
16 *DEDANS-DEHORS*
17 *PELE MELE*
18 *ESPLANADE DU LOUP*
19 *L'ARTÈRE VERTE*
20 *LINDISFARNE*
21 *URBAN_ECHO*
22 *LES PETITES FUGUES*
23 *OSMOSIS*
24 *PARC AVENUE*
25 *URBAN FLOW(ER)*
26 *VERT EN VILLE*
27 *LES COLLINES DU LOUP*
28 *... À L'ÉCOUTE DES VUVUZELAS...*
29 *MÉTAPOLIS*
30 *SAMSA*
31 *11203*
32 *VASARI #*
33 *JAM SESSION*
34 *MÉTISSE*
35 *MURJAN*
36 *ANASTOMOSE*
37 *LISIÈRES*
38 *MC SOLAR*
39 *080371*
40 *GRILLEVERTE*
41 *JARDINS EN VILLE*
42 *À COEUR OU-VERT*
43 *ADRET*
44 *NATURE HUMAINE*
45 *JEUNE FEMME CHERCHE APPARTEMENT*
46 *URBANITÉ VERTE*
47 *OCKHAM*
48 *APTITUDES*
49 *LE SOUFFLE DES PLAINES*
50 *BIG BANG*
51 *VÉLOCITÉ*
52 *TRAIT D'UNION*
53 *ENTRE RUE ET JARDIN*
54 *DU VERT AU BLEU, LA VILLE PAYSAGE*

ANALYSE PRÉALABLE DES PROJETS

Le contrôle de réception des projets s'est fait par le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne et M. Xavier Fischer, architecte dipl. EPFL, urbaniste FSU, membre SIA.

Le contrôle de conformité au programme ainsi qu'à la norme SIA 142 a été effectué par le bureau Fischer + Montavon architectes-urbanistes SA, sous la supervision de M. Xavier Fischer. Le contrôle a porté sur :

- La conformité aux conditions de rendu : anonymat, délais, nombre et forme des documents, informations requises
- La conformité aux prescriptions normatives : périmètre, gabarits de navigation aérienne, étapes, surfaces minimales de plancher, équipements et stationnement.

Un tableau récapitulatif du contrôle de tous les projets ainsi que de leur évaluation par les spécialistesconseils a été préparé à l'attention du jury.

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

RECEVABILITÉ DES PROJETS

EXCLUSION DU JUGEMENT

Le projet 4 a été remis avec un nom d'expéditeur sur son emballage. Aucun membre du jury ni des spécialistes-conseil ni le bureau F+M n'en connaît le nom. Considérant que l'anonymat du projet reste ainsi garanti le jury admet le projet au jugement.

Le délai de réception ainsi que le nombre maximum de planches à rendre ont été respectés par tous les concurrents. Les auteurs des projets 6, 16 et 51 ont toutefois fait parvenir des correctifs ou éléments secondaires hors délai. Se refusant à distinguer la nature de ces envois tardifs, le jury décide à l'unanimité de n'admettre aucune pièce rendue hors délais.

L'auteur du projet 31 n'a pas rendu de maquette. Le jury considère que la maquette est une pièce essentielle du rendu et, s'appuyant sur l'art. 19.1 a) de la norme SIA 142, il décide donc à l'unanimité d'exclure du jugement le projet 31

Plusieurs concurrents ont remis des maquettes blanches avec des parties plus ou moins colorées. Considérant que la notion de teinte claire prescrite dans le programme prête à interprétation, le jury unanime décide d'admettre toutes les maquettes au jugement.

EXCLUSION DES PRIX

Les capacités des projets en terme de surfaces de plancher n'ont pas été vérifiées à ce stade et les chiffres pris en compte sont ceux déclarés par les concurrents. Seuls les projets ayant des propositions de constructions hors périmètre ont fait l'objet d'une vérification. Seule la surface totale du projet 28 a été rectifiée, en supprimant les capacités implantées sur le site de la Tuilière, les autres projets n'ayant pas comptabilisé les surfaces hors périmètre. Sur cette base d'appréciation, la plupart des projets offre une surface de plancher déterminante conforme aux exigences du programme, voire supérieures. Seuls huit projets n'arrivent pas aux mètres carrés minimums demandés. La différence étant inférieure à 15%, le jury décide de ne pas faire de ce point un critère d'exclusion des prix.

Les projets suivants dérogent au couloir de navigation aérienne :

- Projet 5, de 17 mètres
- Projet 6, de 16 mètres
- Projet 7, de 4 et de 6 mètres
- Projet 25, de 3.5 mètres
- Projet 32, de 1.5 mètre
- Projet 36, de 10 mètres
- Projet 46, de 1 mètre

Au vu du degré de précision des propositions et de possibilités de contrôle ainsi que du niveau de planification directrice auquel on se trouve, le jury considère que les dépassements inférieurs à 10 mètres peuvent être admis.

Par ailleurs, le projet 28 déroge fortement au périmètre avec des parties substantielles du programme. Le jury unanime décide donc d'exclure de l'attribution des prix les projets suivants :

- Projet 5, *PAPILLON 2010*
- Projet 6, *TABITOU*
- Projet 28, *... À L'ÉCOUTE DES VUVUZELAS...*
- Projet 36, *ANASTOMOSE*

RAPPORTS DES SPÉCIALISTES CONSEILS

Le résultat de chaque expertise a été synthétisé dans un tableau à 5 à 7 critères et 4 gradations d'appréciation. Ces tableaux figurent dans un « Cahier du jury » remis à chaque membre et suppléant. Les différents experts présentent d'abord les critères d'évaluation qu'ils ont définis dans le cadre de leur travail et illustrent leur application sur des projets concrets. Ils répondent ensuite aux éventuelles questions. À la fin de ces présentations, tous les experts et leurs accompagnants quittent les lieux.

PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Pour cette phase et après discussion sur le mode et les critères de jugement, le jury convient de se subdiviser provisoirement en quatre groupes pour un premier examen en vue de rapporter au plénum des recommandations d'élimination au 1er tour. Les critères principaux appliqués pour cette phase de sélection sont les suivants :

- Mise en valeur du cadre urbain et du paysage
- Cohérence générale et qualité spatiale (espaces publics, cadre d'habitat et travail)
- Performances environnementales : notamment selon tableau des spécialistes conseils
- Participation : notamment selon tableau des spécialistes conseils

Dans son appréciation, le jury a également fortement considéré la capacité du projet à se traduire en Masterplan, en particulier par une lecture relativement abstraite des formalisations spatiales et par une appréciation de la souplesse d'adaptabilité du projet tout en préservant la clarté du concept.
A l'issue d'une discussion entre l'ensemble des présents devant chaque projet admis au jugement, les projets suivants sont écartés à l'unanimité du jury :

- 2 *ECO-INSULAE*
- 3 *ECOQUARTIERS*[4]
- 5 *PAPILLON 2010*
- 6 *TABITOU*
- 7 *LOULOUP*
- 8 *SALUT_LAUS*
- 13 *BARTOLOMÉ*
- 14 *LESTRIP DES PLAINES DU LOUP*
- 16 *DEDANS-DEHORS*
- 17 *PELE MELE*
- 18 *L'ESPLANADE DU LOUP*
- 19 *L'ARTÈRE VERTE*
- 20 *LINDISFARNE*
- 24 *PARC AVENUE*
- 27 *LES COLLINES DU LOUP*
- 28 *... À L'ÉCOUTE DES VUVUZELAS...*
- 32 *VASARI #*
- 35 *MURJAN*
- 36 *ANASTOMOSE*
- 38 *MC SOLAR*
- 40 *GRILLEVERTE*
- 41 *JARDINS EN VILLE*
- 43 *ADRET*
- 46 *URBANITÉ VERTE*
- 47 *OCKHAM*
- 48 *APTITUDES*
- 49 *LE SOUFFLE DES PLAINES*
- 51 *VÉLOCITÉ*
- 52 *TRAIT D'UNION*

DEUXIÈME TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Pour cette phase, une discussion plus complète est tenue devant les projets qui n'ont pas recueilli un avis unanime lors du 1er tour, soit les projets 1, 4, 9, 11, 22, 23, 33, 39, 44 et 53.
Sur la base des mêmes critères qu'au 1er tour, ce deuxième tour s'est conclu par l'élimination à la majorité des projets :

- 1 *LA VIE EN VERT*
- 4 *STAT-WILD*
- 9 *ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ*
- 22 *LES PETITES FUGUES*
- 23 *OSMOSIS*
- 33 *JAM SESSION*
- 39 *080371*
- 53 *ENTRE RUE ET JARDIN*

TROISIÈME TOUR D'EXAMEN

Pour cette phase, tous les critères de jugement sont pris en compte, soit :

- Respect du programme et adéquation aux objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'organisatrice
- Mise en valeur du cadre urbain et du paysage
- Insertion dans le site et rapport au contexte
- Performances environnementales et effets attendus en matière de comportements
- Cohérence générale et qualité spatiale
- Fonctionnalité des parcours, des espaces et du bâti
- Economie générale et faisabilité (étapes, mise en oeuvre, souplesse)

Le jury dans son ensemble procède à un examen attentif de tous les projets. A l'issue de ce troisième tour de jugement, les projets suivants sont éliminés :

- 10 *COURONNES DU LOUP*
- 15 *« PROMENADE OLYMPIQUE »*
- 25 *URBAN FLOW(ER)*
- 26 *VERT EN VILLE*
- 29 *MÉTAPOLIS*
- 34 *MÉTISSE*
- 37 *LISIÈRES*
- 42 *À COEUR OU-VERT*
- 44 *NATURE HUMAINE*
- 45 *JEUNE FEMME CHERCHE APPARTEMENT*
- 50 *BIG BANG*

TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement des projets et conformément à l'art. 44.1 du règlement SIA 152, le jury in corpore réexamine tout d'abord brièvement les cinq projets retenus afin de bien les avoir en tête pour le tour de rattrapage. Il passe ensuite en revue tous les projets en vue de confirmer ou non son choix initial. A cette occasion, considérant qu'il apporte une réponse intéressante et complémentaire aux projets déjà sélectionnés, il décide à la majorité de retenir dans le groupe destiné au classement final le projet :

· 34 *MÉTISSE*

CLASSEMENT DES PROJETS

A l'issue des délibérations à table et devant les projets, le jury adopte le classement et décide de l'attribution des prix comme suit :

1er rang	1er prix	Projet 12	*ZIP*	Fr. 90'000.-
2e rang	2e prix	Projet 54	*DU VERT AU BLEU, LA VILLE PAYSAGE*	Fr. 80'000.-
3e rang	3e prix	Projet 30	*SAMSA*	Fr. 60'000.-
4e rang	4e prix	Projet 21	*URBAN_ECHO*	Fr. 50'000.-
5e rang	5e prix	Projet 11	*NAZCA*	Fr. 25'000.-
6e rang	6e prix	Projet 34	*MÉTISSE*	Fr. 15'000.-

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU JURY

Le jury relève la difficulté de la tâche confiée aux concurrents, dans un contexte innovant et exploratoire.

Il remercie toutes les équipes pour leur engagement manifestement important. Il salue la grande diversité des propositions reçues ainsi que la qualité générale des projets. Il regrette toutefois que nombre d'entre eux trahissent une approche trop formalisée de la morphologie urbaine, ce qui ne correspond pas aux attentes de l'organisateur dans la perspective d'une démarche de planification et de participation publique qui doit encore progressivement dessiner le devenir de ce nouveau quartier qui se veut emblématique pour la Ville de Lausanne.

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet *ZIP* les mandats d'étude et de prestations tels que définis au point 1.4 du programme de concours, soit :

1. Elaboration d'un masterplan fixant les principes d'urbanisation et de paysage (concept spatial, nature des espaces publics, typologies de construction et rapports entre le bâti, aménagements extérieurs privés, espaces accessibles au public), les principes de mobilité ainsi qu'un concept énergétique et environnemental pour un quartier compatible au concept de société à 2000 watts.
   Ce document sera établi en collaboration avec les services de la Ville de Lausanne, en particulier avec le service d'urbanisme.

   Cette phase est planifiée sur calendrier serré allant de la seconde moitié 2010 au début 2011. Elle exigera une disponibilité et un investissement conséquents du mandataire.
2. Suivi de la planification : études préparatoires et d'accompagnement des procédures de conception et de planification localisées à mener par étapes (plans d'affectations, concours et projets de réalisation relevant de la responsabilité publique) pour les ensembles bâtis ou les espaces publics compris dans le périmètre.

Dans ce cadre, il souhaite que l'évolution du projet préserve les points forts et précise ou corrige les points faibles qu'il a relevés dans sa critique.

APPROBATION

Le présent rapport a été approuvé par les membres du jury en date du 8 septembre 2010

Présidente :
M^me^ Silvia Zamora

Co-président :
M. Olivier Français

Membres :

M. Patrice Bulliard

M. Prof. Antonio Da Cunha

M. Bertram Ernst

M^me^ Elinora Krebs

M. Yves Lachavanne

M^me^ Marie-Paule Mayor

M. Prof. Philippe Panerai

M. Emmanuel Rey

M. Dario Taschetta

M. Valéry Beaud

M. Philippe Diesbach

M. Philippe Gasser

M. Philippe Gmur

M. Maurice Klunge

M. Ulrick Liman

LEVÉE DE L'ANONYMAT

N°	Devise du projet	Auteurs du projet
1	*LA VIE EN VERT*	Translocal architecture, Berne
2	*ECO-INSULAE*	Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne
3	*ECOQUARTIERS*[4]	Enform urbanisme architecture environnement, Cologne (D)
4	*STAT-WILD*	Dominik Vögele, Zurich
5	*PAPILLON 2010*	Monestiroli Architetti Associati, Milan (I)
6	*TABITOU*	Jean-Francis Godat et Erhard Keller, architectes, Lausanne
7	*LOULOUP*	Arge Bureau Dan Budik & Reto Lietchi architects, Zurich
8	*SALUT_LAUS*	LANDS, Lugano
9	*ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ*	Pont 12 architectes SA, Lausanne
10	*COURONNES DU LOUP*	Dürig AG, Zürich
11	*NAZCA*	Studio d'architecture Jean-Daniel Paschoud, Pully
12	*ZIP*	Tribu'architecture sàrl, Lausanne
13	*BARTOLOMÉ*	Giacomo & Riccarda Guidotti architetti, Monte Carasso
14	*LE STRIP DES PLAINES DU LOUP*	A. Carré SA architecture et aménagement, Bussigny
15	*« PROMENADE OLYMPIQUE »*	Blue Architects + Ruprecht Architekten, Zurich
16	*DEDANS-DEHORS*	Emanuel Vodoz arch. dipl. EPFL, Lausanne
17	*PELE MELE*	Stendardo & Menningen, Genève
18	*L'ESPLANADE DU LOUP*	B+W Ueli Brauen + Doris Wälchli, Lausanne
19	*L'ARTÈRE VERTE*	Zo2studios sàrl, Lausanne
20	*LINDISFARNE*	Luca Ortelli architecte, Lausanne
21	*URBAN_ECHO*	Decroux+Piccolo sàrl architectes epfl-sia, Lausanne In Situ SA architectes paysagistes hes, Montreux
22	*LES PETITES FUGUES*	Olivier de Perrot + Csaba Szekely + Emanuela Bozin, Zurich
23	*OSMOSIS*	Bernard Paris & associés atelier d'architecture, Vienne (F) Arlette Ortis // Sandra Robyr architectes urbanistes, Genève ADP Dubois urbanisme et paysage, Alby-sur-Chéran
24	*PARC AVENUE*	Blaring hem Buson Don Le Fort, Zurich
25	*URBAN FLOW(ER)*	Jean-Baptiste Ferrari & Associés SA, Lausanne

26	*VERT-EN-VILLE*	Architram SA, Renens Plarel SA, Lausanne
27	*LES COLLINES DU LOUP*	M+V Merlini & Ventura architectes, Lausanne
28	*... À L'ÉCOUTE DES VUVUZELAS...*	Collectif maggmas, Neuchâtel Adriano Lotta, écobiologiste dipl. de la construction Marcel Neuhaus, arch. SIA dipl. ETS
29	*MÉTAPOLIS*	Bellmann architectes, Chailly-sur-Montreux
30	*SAMSA*	MPH architectes sàrl + partenaires, Lausanne
32	*VASARI #*	NP2F, Paris (F)
33	*JAM SESSION*	Vöchting & Wanner, V2V ARCHITETCES EPFL, Vevey
34	*MÉTISSE*	Carnal & Menthonnex SA, Lausanne L'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron, Lausanne R. Gilgen Thétaz, Lausanne
35	*MURJAN*	FARRA&FAZAN architectes epfl sia, urbanistes fsu, Lausanne
36	*ANASTOMOSE*	Galleti & Matter architectes, Lausanne
37	*LISIÈRES*	DeLaMa Sàrl, Carouge
38	*MC SOLAR*	RBL, Genève
39	*080371*	Henning Kreitz & partner, Düsseldorf (D)
40	*GRILLEVERTE*	AuS architecture und Urban Systems sagl, Mendrisio
41	*JARDINS EN VILLE*	FASTT sàrl, Architectes Associés, Lausanne
42	*À COEUR OU-VERT*	Helsinki Zurich Office, Zurich
43	*ADRET*	Kunik + de Morsier architectes, Lausanne
44	*NATURE HUMAINE*	Bakker & Blanc architectes associés sàrl, Lausanne
45	*JEUNE FEMME CHERCHE APPARTEMENT*	xy-ar.ch Fumeaux & Poncety architectes, Lausanne Architektur Büro Rosenstiel, Freiburg (D)
46	*URBANITÉ VERTE*	Vezone et Woods architectes, Rougemont
47	*OCKHAM*	Fabiano Bellei, Neuchâtel
48	*APTITUDES*	*Les sept sages*, Genève : Manzoni Schmidig architectes urbanistes sàrl, Les Acacias Christian von Düring architecte EPFL-SIA, Genève
49	*LE SOUFFLE DES PLAINES*	Derrouiche Fares, Genève
50	*BIG BANG*	Atelier Cube SA, architectes, Lausanne

51	*VÉLOCITÉ*	Bill Dunster - ZEDFactory, Surrey (UK)
52	*TRAIT D'UNION*	Richter Dahl Rocha & Associés architectes SA, Lausanne
53	*ENTRE RUE ET JARDIN*	Esplanade aménagement SA, Lausanne Léo Biétry, Lausanne
54	*DU VERT AU BLEU, LA VILLE PAYSAGE*	2b_stratégies urbaines concrètes, Lausanne vi.vo. architektur.landschaft, Zurich EDMS Ingénieurs en environnement, Petit-Lancy

PROJET PRIMÉS

1er rang	1er prix	Projet 12	*ZIP*	Tribu'architecture sàrl, Lausanne
2e rang	2e prix	Projet 54	*DU VERT AU BLEU, LA VILLE PAYSAGE*	2b_stratégies urbaines concrètes, Lausanne vi.vo. architektur.landschaft, Zurich EDMS Ingénieurs en environnement, Petit-Lancy
3e rang	3e prix	Projet 30	*SAMSA*	MPH architectes sàrl + partenaires, Lausanne
4e rang	4e prix	Projet 21	*URBAN_ECHO*	Decroux+Piccolo sàrl architectes epfl-sia, Lausanne In Situ SA architectes paysagistes hes, Montreux
5e rang	5e prix	Projet 11	*NAZCA*	Studio d'architecture Jean-Daniel Paschoud, Pully
6e rang	6e prix	Projet 34	*MÉTISSE*	Carnal & Menthonnex SA, Lausanne L'atelier du Paysage, Lausanne R. Gilgen Thétaz, Lausanne

5 PROJETS ÉLIMINÉS AU PREMIER TOUR

ECO-INSULAE (2)

PATRICK MESTELAN ET BERNARD GACHET, Lausanne

COLLABORATEURS : Patrick Mestelan, Bernard Gachet, Carlor Romano, Pascale Bruneau, Oliviero Piffaretti

ECOQUARTIERS[4] (3)

ENFORM URBANISME ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT, Cologne (D)

COLLABORATEURS : Olivier Feiling, Alexander Kreft, Seong-Geun Kim, Stefania Mazzoli, Danilo Nasso

PAPILLON 2010 (5)

MONESTIROLI ARCHITETTI ASSOCIATI, Milan (I)

COLLABORATEURS : Tomaso Monisterloi, Rafaella Neri, Massimo Ferrari, Ilario Boniello, Claudia Tinazzi, Marcello Bondavalli, Federica Cattaneo, Fabi Volpi, Aldo Toto, Laura Caluzzi

CONSULTANTS : Prof. Ing. S. Croce, mesures environnementales et énergétiques | arch. P. Marchesini Viola, arch. E. Recine (paysagistes, végétation et arborisation) | arch. S. Recalcati (urbaniste, viabilité et transports)

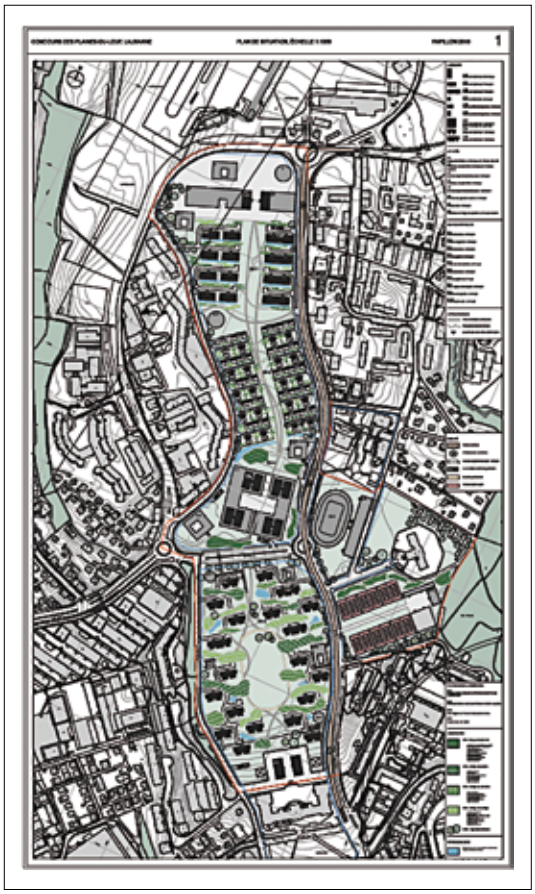

TABITOU (6)

JEAN-FRANCIS GODAT ET ERHARD KELLER, architectes, Lausanne

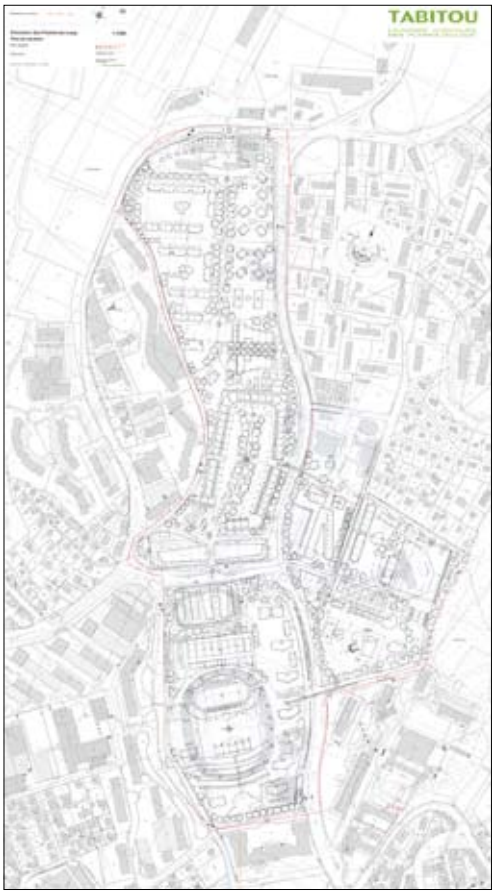

LOULOUP (7)

ARGE BUREAU DAN BUDIK & RETO LIETCHI ARCHITECTS, Zurich

COLLABORATEURS : Dan Budik, Reto Lietchi, Lorenza Donati, Tobias Kreig

CONSULTANTS : Topotek 1 Landschaftsarchitekten, Berlin | Prof. Dipl. Ing. Klaus Zweibrüken, Zurich - Büro für Raum- und Verkehrsplannung

SALUT_LAUS (8)

LANDS, Lugano

COLLABORATEURS : Emanuele Saurwein, Andrea Silvagni, Mathilda Herdhal, Máté Kajtár

BARTOLOMÉ (13)

GIACOMO & RICCARDA GUIDOTTI ARCHITETTI, Monte Carasso

COLLABORATEURS : Giacomo & Riccarda Guidotti, Mario Ferrari, Alex Schwaller, Thea Delorenzi

CONSULTANTS : Oikos 2000, Monte Carasso | Silma SA, Capriasca

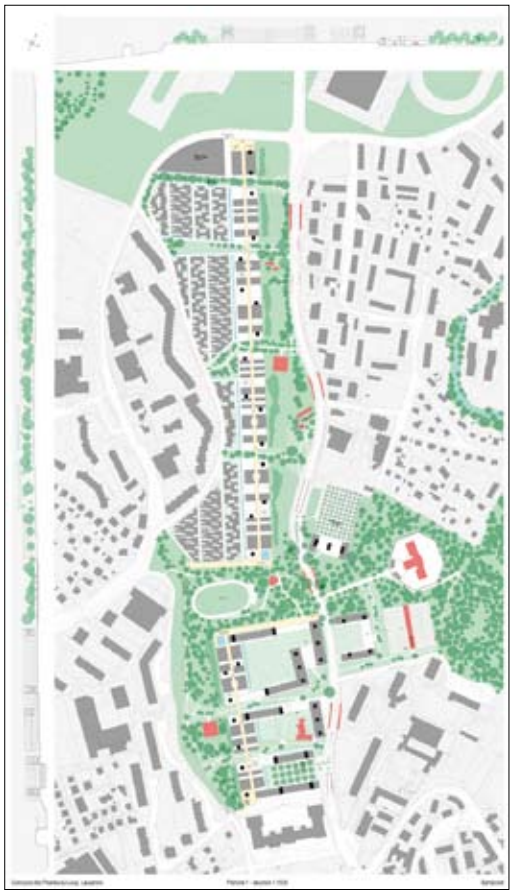

LE STRIP DES PLAINES DU LOUP (14)

A. CARRÉ SA ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT, Bussigny

COLLABORATEURS : Jean-Pascal Cuérel, Nicolas Fonty, Alvaro Caballero, Angel Martín, John Michin, Mentor Hoti, Mercedes Klappenbach

CONSULTANTS : Philippe Brun, urbaniste | Jean-Pierre Allamand, urbaniste | Daniel Lenoir, ingénieur transport | Albert Cuchi, Professeur développement durable | Manuel Colominas, paysagiste | Daniel Tigges, expert Minergie

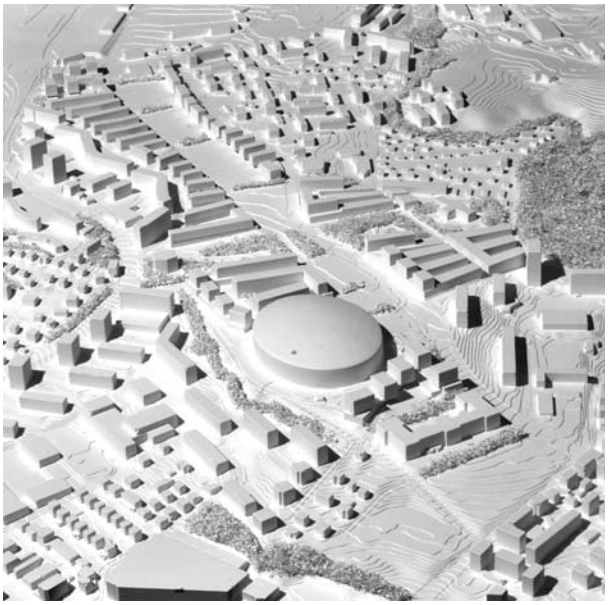

DEDANS-DEHORS (16)

EMMANUEL VODOZ ARCH. DIPL. EPFL, Lausanne

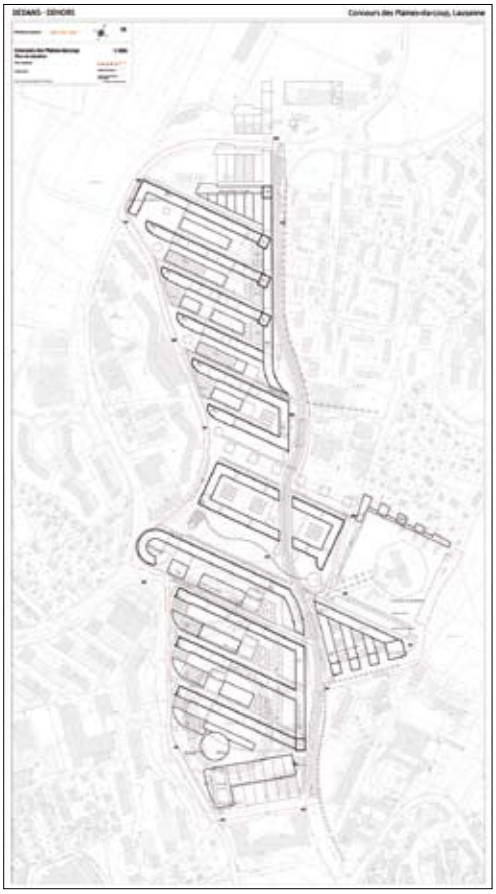

PELE MELE (17)

STENDARDO & MENNINGEN, Genève

COLLABORATEURS : Adrien Menningen, Danièle Stendardo, Romain Metry

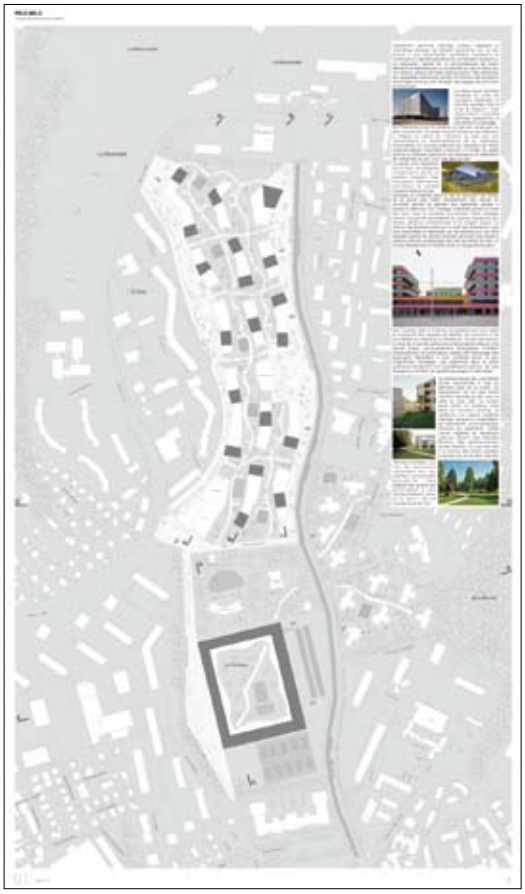

L'ESPLANADE DU LOUP (18)

B+W UELI BRAUEN + DORIS WÄLCHLI, Lausanne

COLLABORATEURS : Ueli Brauen, Doris Wälchli, Sébastien Sterchi, Michel Vonlanthen, Christophe Neyroud

CONSULTANTS : Vogt Landschaftsarchitekten (Lars Ruge), Zurich | Weinmann Energies SA (Enrique Zurita), Echallens

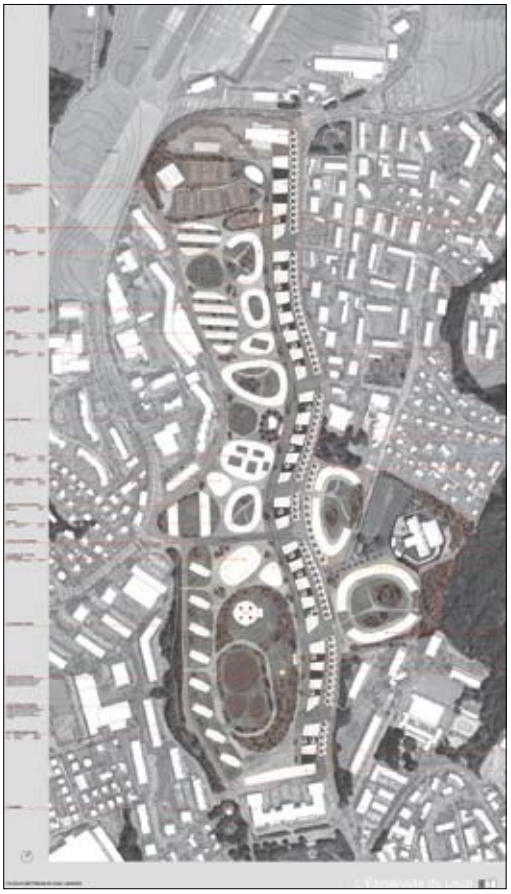

L'ARTÈRE VERTE (19)

ZO2STUDIOS SÀRL, Lausanne

COLLABORATEURS : Stefanie B. Overbeck, Partick Ph. Zumwald, Christian Schulze

CONSULTANTE : Caroline de Rham

LINDISFARNE (20)

LUCA ORTELLI ARCHITECTE, Lausanne

COLLABORATEURS : Stefano prego, Xiao Xiao Liú, Wei Wei Jiang

CONSULTANTS : Studio Del Bo, Milan | Systematica spa, Milan

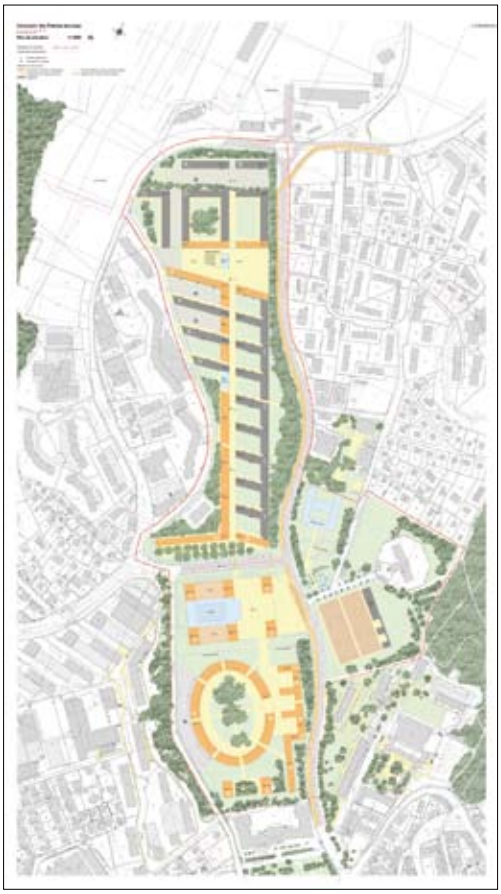

PARC AVENUE (24)

BLARINGHEM BUSON DON LE FORT, Zurich

COLLABORATEURS : Oscar Buson, Blaringhem, Don, Le Fort

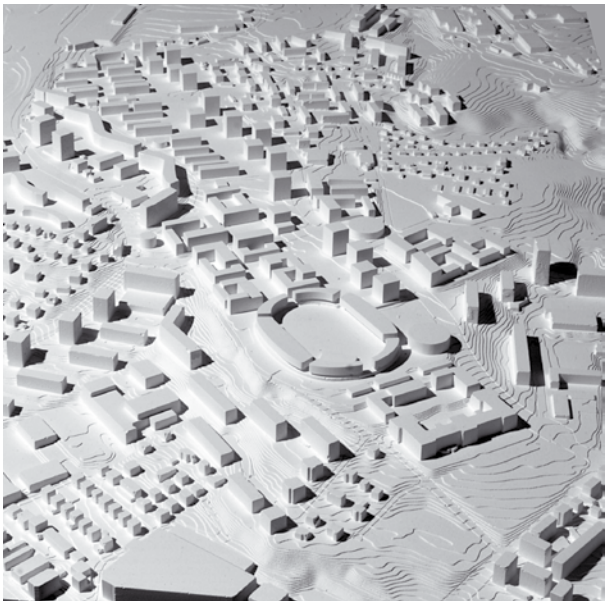

LES COLLINES DU LOUP (27)

M+V MERLINI & VENTURA ARCHITECTES, Lausanne

COLLABORATEURS : Luca Merlini, Emmanuel Ventura, Stéphane Roch, Nicolas Badin, Adèle Moret, Sarah Caperos

CONSULTANT : Jean-Jacques Borgeaud, Paysagiste

... À L'ÉCOUTE DES VUVUZELAS... (28)

COLLECTIF MAGGMAS, Neuchâtel

Adriano Lotta, écobiologiste dipl. de la construction,
Marcel Neuhaus, arch. SIA dipl. ET

VASARI # (32)

NP2F, Paris (F)

COLLABORATEURS : Paul Maître de Vallon, François Chas, Nicolas Guerin, Fabrice Iong, Adrien Delange, Mathilde Boullie

MURJAN (35)

FARRA&FAZAN architectes epfl sia urbanistes fsu, Lausanne

COLLABORATEURS : Bassel Farra, Olivier Fazan, Yanick Aeby, Aurélie Joubaire, Majed Bahri, Rossana Lucchini, Philippe Bechet

CONSULTANTS : 4d AG, architectes-paysagistes (Maurus Schifferli), Berne | Team+, ingénieurs en mobilité (Christian Jaeger), Lausanne | i consulting, analyse et conseil immobilier (François Yenni), Pully

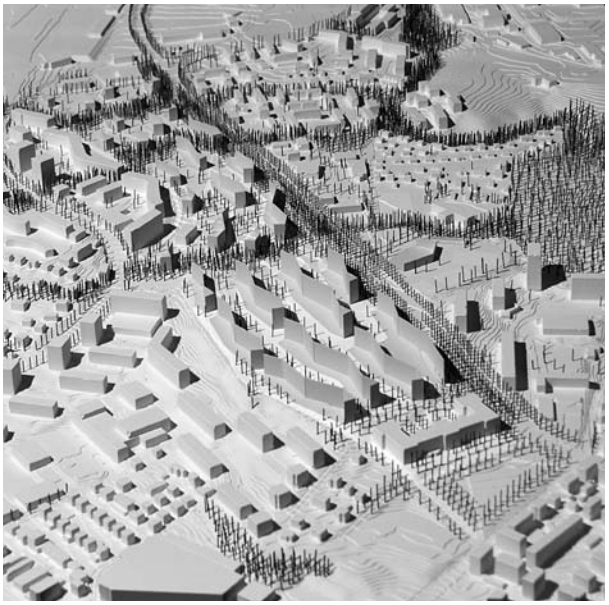

ANASTOMOSE (36)

GALLETI & MATTER ARCHITECTES, Lausanne

COLLABORATEURS : Claude Anne-Marie Matter-Galetti, Bart Daniels, Jean Dal Borgo

MC SOLAR (38)

RBL, Genève

COLLABORATEURS : Raymond Bulliard, Christophe Schelling

CONSULTANTS : Andrés Ojeda, Jonas Dumas, Albert Schmitzer

GRILLEVERTE (40)

AUS ARCHITECTURE UND URBAN SYSTEMS SAGL, Mendrisio

COLLABORATEURS : Josep Acebillo, Lidor Gilad, Stanislava Boskovic Signon, Nuria Casais, Carlotta Fantoni, Nicola Marinello, Paolo Poloni, Sofiya Sayfullina

CONSULTANT : Aleksander Ivancic, expert en ingénierie et développement durable

JARDINS EN VILLE (41)

FASTT SÀRL, Architectes Associés, Lausanne

COLLABORATEURS : Julien Fornet, Maurizio Tempesta, Antonio Tramparulo, Arnau Teixidor, Esteban Bofill, Olivier Regazzoni, Elsa Connan

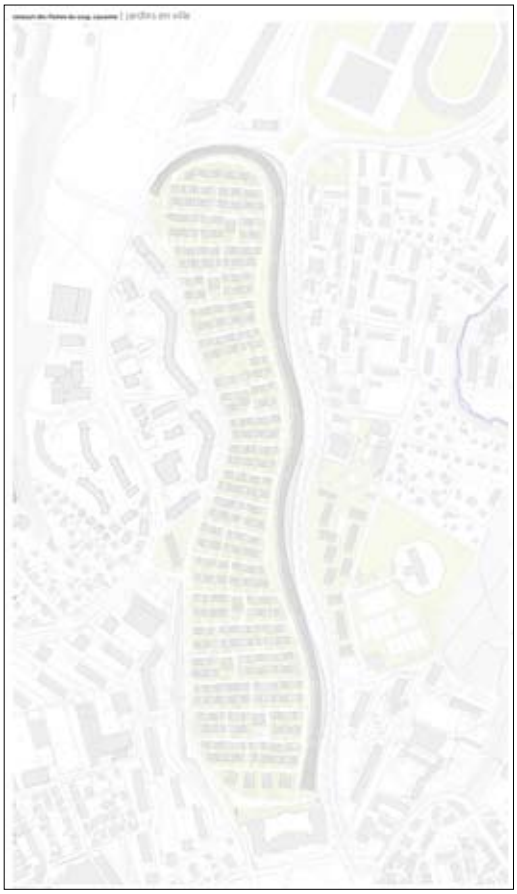

ADRET (43)

KUNIK + DE MORSIER ARCHITECTES, Lausanne

COLLABORATEURS : Valentin Kunik, Guillaume de Morsier, Mannick Eigenheer, Myriam Treiber, Jessica Angel

URBANITÉ VERTE (46)

VEZONE ET WOODS ARCHITECTES, Rougemont

COLLABORATEURS : Craig Verzone, Cristina Woods, Jeremy Pamingle, Johana Vestergaard

CONSULTANTS : Alpa Nature | Martina Braunstein

OCKHAM (47)

FABIANO BELLEI, Neuchâtel

COLLABORATEURS : Fabiano Bellei, Matthias Rätz

APTITUDES (48)

LES SEPT SAGES, Genève
Manzoni Schmidig architectes urbanistes sàrl, les Acacias
Christian Von Düring architectes epfl-sia, Genève

COLLABORATEURS : Anthony Ciherean, Fabio Dos Santos, Simon Schmidig, Yves Vieuxloup, Rémi von Büren, Chen Zheqi

CONSULTANTS : ADS Sustainable Development Consulting SL (F. Guisan), Barcelone (E) | mobilidée sàrl (F. Rostan), Genève | SOFIES (A. Gonseth-Carvalho), Genève | ecoPOLIS21 (D. Gaillard), Lausanne | Amstein+Walthert SA (Chr. Buechelin), Genève

LE SOUFFLE DES PLAINES (49)

DERROUICHE FARES, Genève

COLLABORATEURS : Derrouiche Fares, Pascal Michel

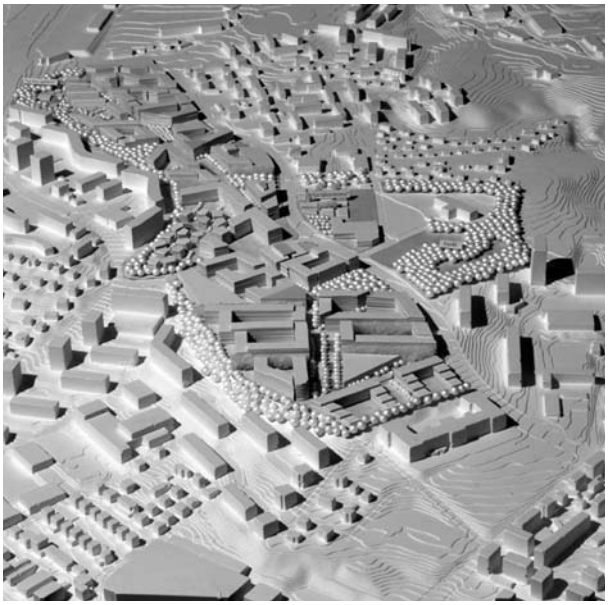

VÉLOCITÉ (51)

BILL DUNSTER - ZEDFACTORY, Surrey (UK)

CONSULTANTS : Sorane SA, Ecublens (ingénieurs conseil rationalisation énergétique)

TRAIT D'UNION (52)

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA, Lausanne

COLLABORATEURS : Jacques Richter, Ignacio Dahl Rocha, Kenneth Ross, Santiago Pagés, Bruno Emmer, Barbara Moyano Gacitua, Nicole Michel, Martin Rosello, Esteban Schiarrota, Facundo Morando, Gerardo Pietroblclll, Mara Victoria Lynch

CONSULTANTS : BG Ingénieurs Conseils (Grégory Houillon, Charly Cornu, Mathurin Dupanier, Jürg Schweizer) Lausanne